

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-21 – Autorisation d’occupation du domaine public – Place du Champ de Foire

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande M WASNER Michel en date du 14 mars 2025,

CONSIDERANT la nécessité de règlementer le stationnement le temps de travaux sur la façade et la véranda de l’immeuble sis au 5 rue de St Hippolyte,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 24 mars 2025 à 07 heures et jusqu’à la fin des travaux, qui ne pourront excéder 3 mois, l’entreprise WASNER est autorisée à occuper le domaine public place du champ de Foire, à l’arrière de l’habitation sise au numéro 5 rue de St Hippolyte, afin de procéder à la réfection de la façade de l’arrière de cet immeuble.

En cas de mise en place d’un échafaudage, ou d’une nacelle, les lieux devront être sécurisés afin de ne présenter aucun danger aux riverains.

Les deux places de stationnement situées le plus à gauche devant le 4 place du Champ de Foire seront également réservées au stationnement des véhicules de l’entreprise WASNER.

Article 2 : A l’issue des travaux, la chaussée devra être propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur WASNER Michel,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 17 mars 2025,

Le maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 17 mars 2025